

que je ne distribuerai pas de remèdes par ladite fenêtre ; et que je n'entreposerai rien sur ladite fenêtre. En conséquence, si je contrevienais aux conditions ci-dessus expliquées, je m'engage à vider dans trois jours ledit appartement sans qu'il soit besoin pour ce d'aucune procédure. — A Lyon, le 5 avril 1754. »

Le malheureux ne devait pas survivre longtemps à la ruine de son état et à son changement de vie. Il mourut dans l'été de 1754, laissant son fils Augustin âgé de deux ans, aux soins de Thérèse Sticca qui ne l'avait pas quitté et qui habita depuis successivement, chez M. Cayer, maître chirurgien, rue de l'Arsenal, puis dans une maison de la place des Carmes. Le 16 octobre 1754, elle donnait sa procuration à un sieur Farge, par acte reçu M^e Soupât, notaire ; et le 23 mai 1755 elle faisait opposition entre les mains du sieur Guérin, receveur des domaines de Sa Majesté et de la généralité de Lyon, à la délivrance des effets, deniers, bijoux saisis et mis sous scellés dans une malle de Dominique Franki, et ce pour la conservation et sûreté de ses droits et prétentions dans l'hoirie dudit Franki. Elle mourut elle-même subitement le 15 août 1755, sur la paroisse de Saint-Pierre et Saint-Saturnin. Par suite de ce décès, sa fille Elisabeth-Marie-Christine Rinaldi, âgée de dix ans, et le jeune Augustin Franki se trouvaient abandonnés. Ils furent recueillis tous deux en janvier 1756 par l'hôpital général de la Charité. La vente des effets ayant appartenu à Thérèse Sticca, opérée par les soins des recteurs de la Charité, produisit une somme de 2,199 livres 10 sols qui furent remis à sa fille le 22 août 1767, jour de son mariage avec Jean-Baptiste-Antoine Generelly, dessinateur à Lyon, demeurant dans cette ville à la descente du Pont de Pierre du côté de la paroisse Saint-Nizier.